



02.092

Tierschutzgesetz

Loi sur la protection des animaux



FATTEBERT JEAN

Vaud

Groupe de l'Union démocratique du Centre (V)

Fattebert Jean (V, VD): Comment pouvez-vous dire que la minorité I donnerait un mauvais signal en précisant "à condition de se conformer aux prescriptions de la police des épizooties"? On insiste sur ce fait, je l'ai dit, pour des raisons de responsabilité. En cas d'épizootie, les conséquences financières, humaines parfois, peuvent être graves: on a voulu insister sur ce genre de responsabilité. Je répète que ce n'est pas un problème de compétence des contrôleurs, mais à un moment donné, sur le nombre, il peut y avoir des lacunes. Monsieur Bigger l'a parfaitement dit, cela peut aussi permettre à un détenteur de bétail de prévenir: "Attention! Chez moi, il y a une maladie. N'allez pas la transmettre!"